



CONSEIL D'ÉTAT
section de législation

Deuxième chambre

La demande d'avis introduite le 8 février 2024 par le Vice-Président et Ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement de la Communauté française, sur un projet d'arrêté du Gouvernement de la Communauté française 'relatif aux agents des services du gouvernement chargés d'exercer les attributions de conseiller ou de conseiller adjoint de l'aide à la jeunesse, de directeur ou de directeur adjoint de la protection de la jeunesse, de chargé de prévention et de coordinateur de zone en exécution du décret du 18 janvier 2018 portant le Code de la prévention, de l'aide à la jeunesse et de la protection de la jeunesse', portant le numéro 75.581/2 du rôle de la section de législation du Conseil d'État, a été rayée du rôle le 8 février 2024, conformément à l'article 84, § 5, des lois 'sur le Conseil d'État', coordonnées le 12 janvier 1973.